

RAPPEL DES REGLEMENTS

1. MARQUEURS/ DELEGUES/ LOISIRS

Il est important de rappeler aux clubs et arbitres que des personnes en possession d'une licence LOISIRS ou DELEGUE ou MARQUEUR NE PEUVENT AUCUNEMENT participer aux compétitions qu'elles soient FRBVB, AIF ou provinciales.

Des cas se sont présentés.

Dès maintenant, ces licences si délivrées par l'Aif auront une couleur différente des licences des compétiteurs.

2. BLESSURE/ DECLARATION d'ACCIDENT

Nous rappelons que l'assurance couvre les ACCIDENTS. Il importe donc de veiller à remplir correctement la déclaration d'accident et demander au médecin de bien noter la relation entre l'accident et la blessure.

Du soin est requis dans tous les actes administratifs, y compris celui là.

3. TRANSFERT EN AIF : LIBRE , AUTOMATIQUE et GRATUIT (sauf indemnités de formation)

Le transfert d'un joueur d'un club vers un autre EST GARANTI SANS PAIEMENT ou avec paiement de l'indemnité de formation jusqu'à un âge défini par les règlements - durant la période de transfert (15 mai au 15 juin).

Il est donc inutile d'influencer les parents ou autres en prétendant le contraire

La promesse de désaffiliation permet d'obtenir un transfert pour TOUT club alors que le transfert définit un club de destination. Mais l'indemnité de formation est due dans tous les systèmes impliquant la "mutation"; de X vers Y.

Les règlements doivent être examinés en la matière ... mais svp restons honnêtes et n'induisons pas les gens en erreur ou ne les mettons pas dans le doute !